



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 33097

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dépistage du mélanome malin. Selon de récentes études, le taux des personnes atteintes de ce cancer cutané a triplé en vingt ans. Pourtant, plusieurs campagnes de prévention ont été lancées au cours des dix dernières années mais elles ne semblent pas avoir eu l'effet souhaité auprès du grand public. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour améliorer l'information et assurer un dépistage précoce des personnes considérées à risques.

Texte de la réponse

L'augmentation continue de l'incidence du mélanome en France, la gravité du pronostic de ce cancer en cas de découverte tardive et l'identification des facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir ont amené à inclure dans le plan national de mobilisation contre le cancer le développement d'actions de prévention de ce cancer. Il s'agit notamment de campagnes d'information sur le risque d'exposition solaire des petits enfants, ainsi que de l'amélioration des conditions de détection précoce de cette maladie. La Direction générale de la santé a mené, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), en juillet 2003, une campagne radiophonique de sensibilisation au risque solaire. Un programme triennal de prévention des risques solaires, et particulièrement du mélanome, sera mis en place en 2004. Il comportera des actions de prévention primaire et d'aide au diagnostic précoce. Les spots radiophoniques de prévention diffusés durant l'été 2003 seront rediffusés à partir du mois de mai 2004. Des brochures d'information destinées au grand public et aux professionnels de santé seront conçues sous l'égide d'un comité de coordination comprenant des experts, puis diffusées. Par ailleurs, le ministère soutient la journée nationale de dépistage gratuit des tumeurs cutanées, organisée annuellement par le syndicat national des dermato-vénérologues, lors de laquelle ces praticiens transmettent aussi un message de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33097

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 812

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2364